

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
GÉDEON DESILETS & Frères

Feuilleton du "Journal"

LE

COURSEUR DES BOIS.

CHAPITRE XX.

LA COURSEUR DES BOIS

— Lui-même, répondit Tiburcio.
— C'est donc le nom qu'il a pris ici ! interrompit la voix de Pepe, qui se leva sur son séant pour prendre part à la conversation.
— Est-ce que vous le connaissez par hasard ? demanda le jeune homme.
— Oui, oui, répliqua Pepe c'est une ancienne connaissance à moi, avec laquelle j'ai un compte arriéré à régler, et c'est ce qui fait que vous m'avez trouvé dans ces parages. Si vous désirez en savoir plus long, et que, par hasard, il ne soit pas étranger au coup de couteau que vous avez reçu, je vous contrai cela plus tard, et je pourrai vous donner un bon coup de main ; mais il y a temps pour tout, et l'important au présent est de dormir pour être prêt à tout événement.
— Un instant, Pepe, au instant, dit le Cana. dit que vous avez à cœur de justifier votre sommeil de dormeur. Écoutez-moi un instant. Ce jeune homme nous a fait un récit si intéressant, et si riche en détails, qu'il n'y a rien de plus intéressant que de le laisser pour en prendre un peu.
— Demonio ! s'écria Pepe, vous avez accepté, je pense.
— Au contraire, j'ai refusé.
— Et vous avez eu tort, nous en reparlerons plus tard ; pour le moment, je vais, selon mon habitude, au plus près, et le bruit de sa respiration ne tarda pas à annoncer qu'il s'était endormi.

CHAPITRE XXII.

LA RECONNAISSANCE.

Tiburcio se félicitait de ne pas se voir tout à fait trompé dans l'espoir que lui avait inspiré la rencontre fortuite des deux chasseurs, quand Bois-Rosé reprit la parole :
— Comme vous le voyez, dit-il vous trouverez dans mon ami Pepe un homme prêt à se joindre à vous contre ce don Estévan, et c'est vous dire assez que je ne vous ferai pas délaissant non plus, car ses ennemis sont les miens. Je suis donc, dans cette circonstance, heureux de pouvoir vous offrir le secours d'un bon rifle qui ne manque guère son coup, car pour des raisons particulières, je n'aurais pas pu voir un jeune homme de votre âge menacé, comme vous l'avez été et le serez encore, sans un vif regret de ne pouvoir me mettre de son côté ; ainsi, vous pouvez doublement compter sur moi, et vous verrez que le ciel vous a envoyé un ami qui en vaut bien un autre.
Tout en parlant ainsi, le chasseur canadien semblait considérer avec attention la crosse de sa longue carabine, et, pour la première fois, Tiburcio s'aperçut qu'elle était marquée d'une foule de signes hiéroglyphiques bizarrement gravés avec la pointe de son couteau.
Ah ! reprit Bois-Rosé en surprenant le regard du jeune homme fixé sur ces entailles de diverses formes, vous comptez sans doute mes chevelures.
— Vos chevelures ! répéta d'un air étonné Tiburcio, qui n'était pas au courant des moeurs de l'étrange classe d'hommes à laquelle appartenait le chasseur.
— Sans doute, reprit le Canadien. Les Indiens, qui sont des patients, corapent le nombre de leurs victimes par le nombre de chevelures qu'ils ont enlevées ; mais de nos jours, nous chasseurs des bois, nous comptons nos trophées de victoires comme il convient à des chrétiens. Ces entailles représentent les ennemis que j'ai loyalement tués sur le sentier de la guerre, comme disent les Indiens.
— Mais j'en vois au moins une vingtaine ! s'écria Tiburcio.
— Vous en mettriez le double que vous vous tromperiez encore de quelques-uns, reprit en souriant le chasseur. Tenez, ces croix à une seule branche signifient les Apaches, et vous en compterez quelque chose comme une dizaine. Ces croix doubles veulent dire, et elles sont au nombre de sept, qu'ayant tué des Indiens Sioux on poussé leur cri de mort. Ces croix à triple branche, ce sont des Pawnees que j'ai envoyés vers la terre des Esprits ; voyez, il y en a huit. Ces étoiles, au nombre de quatre, ce sont des Corbeaux qui chassent maintenant pour l'éternité. Ah ! continua le Canadien en comptant avec ses doigts, râlées, voici autant de Têtes Plates que, grâce à moi, ne voleront plus personne ; enfin, ces points ronds que je ne compte

pas sont autant de Pieds-Noirs qui ont dit adieu pour toujours aux terrains de chasse des prairies. Ainsi, je vous le demande, qu'aurais-je fait de toutes ces chevelures ? J'abandonne ces trophées à la vanité indienne," acheva naïvement le coureur des bois.
Tiburcio écoutait ce chant de triomphe de l'honnête Canadien avec autant de surprise que celui qui écrit ces lignes en éprouva un jour lorsqu'un de ces terribles tueurs d'Indiens lui fit compter, sur le bois de son rifle, cinquante-deux entailles commémoratives qu'il avait eu occasion de faire dans ses voyages et ses combats aux frontières mexicaines.
— En bien ! reprit le Canadien, ai-je tort de vous dire que vous pouvez compter sur un ami qui en vaut bien un autre ?
Joignant le geste à la parole, le Canadien tendit sa large main à Tiburcio avec un air de franchise et de loyauté qui parlait plus éloquemment que sa bouche, et ce dernier, dans la position où il se trouvait le remercia avec effusion.
— Un secret pressentiment, ajouta-t-il, me disait que cette lueur que je voyais briller dans la forêt du hüt de l'hacienda devait être pour moi une lumière amie.
— Vous ne vous êtes pas trompé, reprit chaleureusement Bois-Rosé. Mais pardonnez à un vieillard des questions peut-être indiscrettes, continua-t-il ; si jeune, n'avez-vous déjà plus de père et auprès de qui chercher un asile ?
Une vive rougeur couvrit, à cette demande, les joues de Tiburcio, qui se tut un moment et reprit :
— Pourquoi ne vous avouerais-je pas qu'entouré d'ennemis de tous côtés, dédaigné d'une femme que j'aimais et que j'aime encore, je suis seul en ce monde, que je n'ai pas ni père ni mère !
— Ils sont morts ? dit Bois-Rosé d'un air d'intérêt.
— Je ne les ai jamais connus ! reprit le jeune homme à voix basse.
— Vous ne les avez jamais connus ! dites-moi, s'écria le Canadien qui se leva subitement, saisi d'un tison encore enflammé et l'approcha de la figure de Tiburcio.
Ce tison, tout léger qu'il fut, semblait un poids de cent livres dans la main du géant. Cette main était agitée de tremblements convulsifs, et Bois-Rosé éclairait successivement avec la flamme toutes les parties du visage de Tiburcio, l'émotion faisait trembler aussi :
— Mais vous savez, du moins, dans quel pays vous êtes né ?
— Je l'ignore, répondit Tiburcio. Mais pourquoi ces questions ? Quel intérêt pouvez-vous prendre à des événements auxquels vous devez être aussi étranger que vous l'êtes à ce pays ?
— Fabian ! Fabian ! dit Bois-Rosé, en adoucissant malgré lui l'expression de sa rude voix, comme s'il s'adressait à un enfant en bas âge, qu'est-ce que ça veut dire ?
— Fabian ! je ne connais pas ce nom.
Fabian ! répéta Tiburcio dont l'étonnement redoubla à cette interpellation, tandis que le Canadien, les yeux avidement fixés sur lui, semblait vouloir écartier avec la main un brouillard qui obscurcissait sa vue.
— Oh ! mon Dieu ! se dit tristement Bois-Rosé, puisque ce nom ne lui rappelle rien, ce n'est pas lui. Pourquoi m'avoir donné ce faux espoir ? Et cependant ces traits sont ceux que l'âge a dû changer ainsi. Mais pardonnez-moi, mon jeune ami, je suis un fou, un insensé !
Et le Canadien rejeta le tison dans le foyer, se rassit au pied de l'arbre qu'il avait quitté, et tourna le dos à la lumière, de manière à être complètement enseveli dans l'ombre épaisse que versait le feuillage touffu du liège contre lequel il s'appuyait.
Déjà des teintes bleuâtres éclairaient les cimes les plus élevées de la forêt, le jour allait bientôt luire, mais sous le feuillage tout était encore obscur, quoique le coq chantât dans la métairie voisine.
Comme ces semences que le vent confie à la terre et qui germent en dépit des orages, malgré le tourbillon d'événements dans lequel Tiburcio avait été emporté, le récit de son arrivée en Amérique, que sa mère adoptive lui avait fait une fois encore avant de mourir, avait germé dans sa mémoire. Se pliant sur lui-même, le fils d'Arrellanos se taisait et cherchait à renouer la chaîne de ses souvenirs d'enfance, brisée par dix-huit ans d'intervalle. Sans qu'il s'en rendit compte, ce chasseur, assis devant lui, lui rappelait vaguement le géant dont la femme d'Arrellanos avait fait mention.
Mais comment penser que le matelot fut transformé en un chasseur de lours ? Puis il n'entrevoit encore dans les questions du Canadien qu'une curiosité bienveillante et désintéressée ; en effet, le coureur des bois ne lui avait pas en outre dit qu'il cherchait un fils. Ce mot seul eût tout expliqué ; mais Bois-Rosé ne l'avait pas prononcé.
— Peut-être, dit Tiburcio en rompant le silence, parmi mes souvenirs lointains en est-il quelques-uns qu'on pourrait raviver ; mais, hélas ! Dieu seul le pourrait faire ! Quel homme donnera une forme précise à

ces vagues réminiscences ? car je ne me rappelle rien distinctement.
— Rien ? répéta le Canadien à voix basse et d'un air morne en baissant la tête.
— Et cependant, continua Tiburcio, dans le silence d'une nuit semblable à celle-ci, pendant laquelle je veillais le cadavre de celle que j'appelais ma mère, un jour douloureux à lui dans cette obscurité, et j'ai cru me rappeler de bien tristes scènes ; mais ce sont des rêves sans doute... des rêves bien affreux.
Tandis que Tiburcio parlait, le Canadien reprenant espoir, relevait lentement la tête comme un chêne qui a plié sous la tempête. Tiburcio continua en faisant signe de la main de ne pas interrompre le fil encore mal renoué de ses souvenirs, et parlant avec lenteur appuya sur chacun de ses paroles, comme celui qui déchiffre péniblement une inscription effacée par les siècles.
— Il me semble me retrouver, dit-il dans une vaste chambre qu'un vent plus froid que je n'en ai jamais senti rendait plus froide encore ; il me semble entendre des sanglots de femme une voix rude et menaçante, et... rien de plus !
— Ces paroles trompèrent encore l'attente du Canadien car on se rappelle qu'il n'avait vu que le dénouement du drame d'Élanchovi.
— Ce sont probablement des rêves, dit-il tristement ; mais continuez, continuez ! Ne vous rappelez-vous pas le bruit de la mer ? C'est un spectacle qu'on oublie guère quel que jeune qu'on l'ait vu.
— Je n'ai vu la mer pour la première fois qu'à Guaymas, il y a quatre ans, reprit Tiburcio, et cependant, si j'en crois certains renseignements qu'on m'a donnés, j'ai dû la voir pour la première fois dans ma plus tendre enfance.
— Et bien ! reprit le Canadien, encore trompé dans l'espoir de retrouver celui dont il avait pleuré la perte pendant de longues années, ce souvenir ne vous rappelle-t-il rien ?
— Rien !
— Rien ? reprit de nouveau le Canadien comme un écho lointain ; rien ; rien ?
— Rien du moins de précis ; mais, comme je le pense, des rêves que je prends pour des réalités.
— Sans doute, reprit Bois-Rosé avec quelque amertume ; quel est l'enfant qui se souvient ?
— Et parmi ces rêves, dit Tiburcio, je vois, à l'heure qu'il est, une figure haïée, rude, mais bonne dans sa rudesse.
— Quelle figure ? demanda Bois-Rosé en tournant de nouveau son visage vers la lumière, qui en éclaira les muscles tendus, pendant que sa poitrine se soulevait comme une montagne.
— Cette figure, reprit Tiburcio, c'est celle d'un homme qui m'aimait bien, car, ajouta-t-il avec vivacité, je me rappelle cet homme à présent !
— Mais vous, reprit Bois-Rosé, tandis que l'angoisse se peignait sur ses traits, l'aimiez-vous aussi ?
— Il était si bon pour moi !
Une larme coula lentement sur la joue bronzée du Canadien, qui, honteux de sa faiblesse, se détourna pour la cacher en rentrant de nouveau dans l'ombre, et murmura :
— Hélas ! lui aussi m'aimait tendrement !
Puis, au moment d'acquiescer une conviction désolante ou de retrouver l'enfant qui pleurerait, ce rude chasseur reculait involontairement devant une dernière question qui devait réaliser l'espoir dont son âme était agitée, ou le détruire à jamais. Enfin, d'une voix entrecoupée, et le cœur lui manquant, il hasarda cette fatale question :
— Ne vous rappelez-vous pas une circonstance, entre toutes, à la suite de laquelle cet homme fut séparé de vous au milieu d'un...
— Il ne put achever, et, appuyant sa tête sur ses deux genoux, le colosse attendait en tremblant la réponse à sa question.
Soit que Tiburcio ne se rappelât pas cette circonstance, soit au contraire, qu'elle eût été comme un trait de lumière qui jallait dans une nuit profonde et dissipé le doute et l'incertitude, il se recueillit un instant avant de répondre, et, dans ce moment de silence imposant, le petillement du bois fut converti par la respiration haletante du Canadien.
— Écoutez, s'écria Tiburcio, vous qui paraissez être le phare qui me guide, écoutez ce que je me rappelle à présent. Un jour il y avait du sang partout, le sol tremblait sous les pieds, le tonnerre, ou peut-être le canon, grondait avec un bruit horrible ; j'étais peur dans une chambre noire où j'étais enfermé. Cet homme, celui qui m'aimait, s'approcha de moi...
Tiburcio s'interrompit un moment comme pour recomposer des formes vagues qui se dressaient devant lui, ou pour rappeler des sons indistincts qui semblaient frapper encore ses oreilles après tant d'années.
— Attendez ! reprit-il. Cet homme me dit : " Agénouille-toi, mon enfant et prie pour ta mère..." Mais je ne me rappelle plus rien...

Pendant ce temps, le Canadien, dont l'ombre voilait le corps, la figure toujours inclinée sur ses genoux, semblait agité de tremblements convulsifs : un sanglot se fit entendre, Tiburcio traissailait au son de la voix brisée de Bois-Rosé qui s'écria :
— Et prie pour ta mère que j'ai trouvée mourante près de toi.
— Oui, oui, s'écria Tiburcio, qui se releva d'un bond, c'est cela. Mais vous, qui êtes vous pour que vous sachiez ce qui s'est passé dans ce terrible moment ?
Le Canadien se leva sans répondre, et s'agenouillant en montrant de nouveau sa mâle et rude figure inondée de larmes, il s'écria dans l'ivresse de son âme :
— Oh ! mon Dieu ! je savais bien que, s'il avait encore besoin d'un père, vous l'auriez envoyé vers moi ! Fabian ! Fabian ! c'est moi... je suis cet homme...
Une détonation, précédée d'une vive clarté qui illumina les broussailles, lui coupa la parole, et une balle vint s'enfoncer en sifflant dans le sol auprès de Tiburcio. Pepe se réveilla en sursaut et se dressa brusquement sur ses pieds.
CHAPITRE XXIII.
OU LA RAISON DU PLUS FORT CONTINUE TOUJOURS A ÊTRE LA MEILLEURE.
Ici un retour sur le passé devient nécessaire pour compléter une lecture laissée dans les confidences faites au Canadien par l'ex-carabinier garde-côtes, à propos des rapports qu'il avait eus jadis avec don Estévan. Pepe aurait pu dire que cette inconnu, qu'il avait laissé débarquer, une nuit, sur la plage d'Élanchovi, n'était autre que don Antonio de Mediana, frère cadet du père de Fabian.
Au retour d'une longue croisière dans les mers du Sud, après avoir comme il l'avait dit au sénateur, combattu contre l'indépendance mexicaine, il avait appris le mariage de don Louisa avec son frère aîné. Ce mariage était doublement funeste pour lui. D'abord il avait aimé don Louisa avec toute la passion de la jeunesse ; puis, par suite d'une tendresse presque paternelle, son frère aîné, le comte de Mediana, lui avait promis de ne jamais se marier, et de lui laisser les titres de la fortune de la famille. Mais le bruit de sa mort avait été accablé par sa longue absence, et son frère aîné, dégagé de sa promesse, n'avait pas voulu laisser éteindre une race antique dont il était le dernier rejeton.
En épousant la femme qui était destinée à son frère, le comte de Mediana avait cru rendre à ce dernier un hommage solennel. Un fils était né de ce mariage.
Don Antonio vit s'érouler à la fois toutes ses espérances de fortune et le bonheur conjugal qu'il s'était promis. Dans le cœur des ambitieux, la passion toutelois n'occupe que bien peu de place ; il n'avait donc regretté que le majorat de Mediana qui échappait, et dédaignait de s'unir à celle dont un autre avait eu la possession. Le désir de faire disparaître l'enfant, qui le condamnait toute sa vie à n'être qu'un cadet de famille, absorbait chez lui tout autre sentiment.
Chargé de conduire en Europe une prise faite dans la mer du Sud, don Antonio de Mediana s'était rendu à bord du bâtiment capturé avec un équipage peu nombreux fourni par le commandant de la corvette sur laquelle il était monté. Il n'avait pas tardé, dans diverses relâches, à augmenter cet équipage d'une trentaine d'aventuriers espagnols, gens de sac et de cordes recrutés çà et là, et ce fut à la tête de ce ramassis d'hommes peu scrupuleux qu'il avait regagné l'Espagne. Il serait trop long de raconter comment il s'était ménagé des intelligences à Élanchovi. Nous reprendrons le récit des événements au moment où, sur de la discrétion de Pepe le Dormeur, il s'éloigna de la plage, laissant au misérable le soin de son bateau.
Depuis son veuvage, la comtesse menait une vie plus retirée encore qu'auparavant. Toujours enfermée avec son enfant, elle n'appelait l'une de ses femmes de service que le moins souvent possible, ou à l'heure de ses repas qu'elle prenait dans sa chambre.
À la même heure où se passait la scène entre Pepe le Dormeur et l'inconnu, c'est à dire vers onze heures du soir, la comtesse de Mediana était, comme de coutume, dans sa chambre à coucher. C'était une vaste pièce dont les meubles, comme tous ceux du château, n'avaient pas été renouvelés depuis près d'un siècle, et qui présentait cet aspect sévère, commun aux moeurs d'alors à la gravité du caractère espagnol d'aujourd'hui. Une lampe qui brûlait sur une table, dans un des angles de la muraille n'éclairait vivement qu'une partie de l'appartement. Le reste était dans l'ombre, et dans cette demi-obscurité, on pouvait à peine discerner de grand portraits de famille, que les charbons ardents d'un brasero éclairaient par le bas d'une lueur rougeâtre.
Deux croisées donnaient de plain pied sur un grand balcon qui n'était élevé au-dessus du sol que d'une vingtaine de pieds. A travers les vitres, on apercevait un ciel noir et la ligne blanchâtre que traçait la mer en se confondant avec le ciel.
Les yeux de la comtesse étaient sur cet

triste perspective avec un air de méditation et de prière, puis se reportait sur le berceau où reposait son enfant endormi.
Elle paraissait avoir vingt-trois ans à peine. Naturellement pâle, comme le sont en général les Andalouses, la comtesse était née à Grenade, elle semblait plus qu'elle le portrait.
Un léger pli perpendiculaire, qui commençait à se dessiner entre ses sourcils, annonçait un caractère réfléchi, tandis que sa bouche, d'une courbure gracieuse, promettait le plus doux sourire. Ses yeux noirs et volutés confirmaient les promesses de sa bouche ; néanmoins sur son front fortement tombé, dans les lignes de son nez légèrement aquilin, il était facile de lire l'inflexibilité de la volonté et la violence des passions.
C'était là un des traits distinctifs que Tiburcio, ou plutôt Fabian, tenait de sa mère.
Deux bandeaux de cheveux d'ébène lui-sauts comme du satin encadraient la figure de don Louisa. D'une beauté séduisante quand elle était calme, cette figure, en s'animant, se parait d'un charme irrésistible.
Des mains d'une blancheur éblouissante et d'une forme irréprochable, un pied mince et délicat, une taille svelte et élégante, tout justifiait dans la jeune comtesse la passion que deux frères avaient conçue pour elle, car nous devons dire que le désir de ne pas laisser éteindre sa famille n'avait pas été le seul motif du mariage de don Juan de Mediana avec don Louisa.
Après quelques instants de profonde méditation, la comtesse prit la lampe qu'elle déposa sur un guéridon de manière que la lueur qu'elle projetait éclairât les traits de son fils endormi dans son berceau.
Il dormait de ces sommeils profonds, privilège de l'enfance, qui rassemblerait trop à la mort si l'on ne voyait pour ainsi dire la vie circuler avec le sang sous le léger tissu d'une peau fine et transparente. Elle considéra longtemps cette figure naïve, à moitié enseveli dans des flots de cheveux châtains clairs, qui promettaient pour la jeunesse une belle chevelure noire, mais ses regards paraissaient se reposer avec plus de bonheur et de tendresse sur ses jeunes rosées et ses lèvres vermeilles.
On eût dit qu'elle essayait de lire sur ses traits l'avenir de son enfant ; effrayante étude dont doit frémir le cœur d'une mère à l'idée des luttes qu'aura plus tard à soutenir la frêle créature objet de son amour ! La comtesse déposa un baiser passionné sur les joues de son fils, comme pour l'armer d'un charme préservatif, ou l'assurer que jamais du moins l'amour maternel ne lui ferait défaut.
Au-dessus du berceau s'élevait un des grands tableaux suspendus aux murs de la chambre. Les rayons de la lampe éclairaient alors en plein. Les deux personnages qu'ils représentaient appartenaient à la fin du dix-huitième siècle. Un jeune garçon de quinze ou seize ans, au regard fier, à la tournure distinguée, malgré cette décadence de race, cachet actuel de l'aristocratie espagnole, était debout, le coude appuyé sur le dossier d'un vaste fauteuil dans lequel un jeune enfant était endormi. L'énergie de son regard qui plongeait sur l'enfant ; c'était son frère, car l'air de famille était frappant, n'excluant pas l'expression d'une vive tendresse. Ce groupe, qui paraissait être allégorique, était sans doute l'explication animée du balcon qu'on voyait à l'un des angles supérieurs du tableau avec cette devise : *Je veillerai*.
Par une coïncidence singulière, l'enfant endormi dans son berceau offrait une ressemblance frappante avec celui qui, depuis trente ans, dormait dans son fauteuil gothique. La comtesse, en levant les yeux après avoir embrassé son fils, parut remarquer cette ressemblance pour la première fois, car un nuage sombre passa sur sa physionomie, et tressaillit.
Et, retirant la lampe dont le reflet éclairait le groupe fraternel, le tableau reentra dans l'obscurité comme une apparition qui s'évanouit.
Il y a dans le silence de la nuit des instants où tout prend des proportions gigantesques. Le plus léger bruit extérieur devient perceptible, le craquement d'un meuble retentit comme un coup de tonnerre. Il en est de même des voix intérieures ; celles qui le jour murmurent à peine, la nuit deviennent retentissantes comme le clairon. On est forcé de les entendre.
La solitude, le silence, ou bien la vue du tableau, avait-elle éveillé chez la comtesse une de ces voix endormies ? Était-ce un remords ? Était-ce un pressentiment ? tousjours est-il qu'elle sembla, dès ce moment, plus pâle encore.
Cependant, comme si la réflexion avait chassé de son imagination de vaines terreurs, sa physionomie reprit bientôt l'air de fierté qui lui était habituel. Elle se remit à la place qu'elle occupait à l'une des croisées de la chambre, dont le calme ne fut plus troublé que par le bruit du vent de la mer qui gronde sans cesse au sommet des hautes falaises d'Élanchovi.
A continuer.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI 22 JUILLET 1878.

Sa Grandeur Mgr. des Trois-Rivieres est revenu mercredi apres midi de sa visite pastorale.

LA BANQUE VILLE-MARIE.

Nous apprenons avec plaisir que la Banque Ville-Marie aura sous peu une succursale en cette cite.

Nous sommes persuade que la population de la ville et du district se rejoindra comme nous de cette nouvelle, et qu'elle saura encourager comme il convient une institution aussi importante qui vient offrir ses capitaux pour l'utilite de notre commerce et de notre industrie.

Nous avons deja l'avantage de posseder deux succursales de Banque, mais comme le personnel de ces institutions est compose d'hommes peu renseignes sur la population des campagnes, il arrive qu'une partie considerable de cette population en est reduite a transiger ses operations financieres avec beaucoup d'inconvenients.

Il y a place au reste pour une nouvelle institution financiere dans notre district. Depuis longtemps le besoin s'en est tellement fait sentir que des demarches ont deja ete faites pour la creation d'une banque composee exclusivement d'actionnaires du district, et que la Societe de Construction a ete fondee dans le meme but.

A notre sens, la Banque Ville-Marie ne pourrait saisir une occasion plus favorable pour commencer des operations financieres dans notre district, et nous esperons qu'elle y trouvera du profit.

Entr'autres faits qu'il sera agreable a tous de connaitre, c'est que la direction de cette succursale ici, sera confiee a une personne, connaissant bien toute la population du district.

La Chambre a ete prorogee samedi. Les dernieres mesures amenees par le cabinet Joly sont d'avantage marquees au cachet liberal. Le gouvernement a emporte par 2 voix a la chambre l'abolition du Conseil Legislatif, cette sage institution destinee a controler les passions populaires dont l'action peut se faire sentir plus directement a l'assemblee legislative dont les membres dependent du suffrage du peuple. Le Conseil Legislatif, compose d'hommes places par leur position en dehors des luttes et des influences electorales pouvait corriger les exces de l'assemblee et maintenir la legislation dans les limites de la justice et du droit; mais les liberaux aiment trop la demagogie pour supporter ce frein salutaire. Ils ont voulu le briser et ils ont reussi a l'Assemblee Legislative. Heureusement que les membres du Conseil Legislatif comprennent mieux l'importance de l'institution dont ils font partie. Aussi ont-ils repousse le bill du gouvernement, ce qui empêche pour le moment la destruction proposee.

Le bill sur les fonds consolides des chemins de fer est également une mesure des plus dangereuses. Les procees municipaux nos lecteurs à lire l'excellent article de la Minerne que nous reproduisons plus loin et qui expose la question sous son vrai jour. Le gouvernement a remporté ce Bill par deux voix.

Le dernier vote regulier de cette session qui fera époque dans nos annales parlementaire a été un vote de non-confiance.

Nous empruntons au Courrier du Canada le récit des circonstances qui l'ont accompagné.

"Le chef de l'opposition, l'hon. M. Chapleau s'est levé et a proposé un vote direct de non-confiance dans le gouvernement Joly.

Le vote de non-confiance a eu le résultat suivant: 26 contre 26.

C'était une belle et glorieuse victoire pour le parti conservateur: égalité de vote! Le gouvernement était battu; mais l'Orateur lit peser la balance de la trahison en faveur de l'Administration-Joly, il donna son vote contre la motion de l'hon. M. Chapleau.

Le gouvernement, sur un vote absolu de non-confiance, n'a été supporté que par le tiers qui souille le fauteuil de président de l'Assemblée Legislative.

La lutte parlementaire était terminée. L'opposition déclara par la bouche de son chef que les Estimés pour 1879 pouvaient être adoucis, qu'elle s'en tenait au vote de non-confiance. Quel ne fut pas l'étonnement de la Chambre de voir alors le Premier se lever et demander un nouveau vote sur le bill des Subsidés.

Immédiatement le chef de l'opposition déclara qu'aucun vote n'était nécessaire, et qu'il consentait à ce que les subsidés fussent votés maintenant à l'unanimité.

L'Orateur intervint alors et dit qu'il avait cru entendre un certain bruit, qui lui avait paru être une négation.

Le chef de l'opposition pria l'Orateur de demander aux députés si l'un d'eux avait dit "non" ou "perdu", et protesta qu'il de son côté personne n'avait prononcé ces mots, et qu'en conséquence il ne devait pas y avoir enregistrement des votes.

L'Orateur, au milieu des cris des deux côtés de la chambre, se leva de nouveau, et dit cette fois qu'il avait compris le mot "lost" "perdu" mais qu'il ne savait pas d'où ce mot était parti, et qu'il exigeait le vote.

A cette décision arbitraire et déloyale, l'opposition en masse se leva pour protester contre une pareille violation de ses privilèges, et laissa la chambre.

Vingts-sept députés seulement restèrent

à leurs sièges et votèrent les subsidés. Le vote enregistré a été 27 pour 0 contre. Le gouvernement a ainsi fait voter les subsidés par seulement vingt-sept députés sur soixante-quatre. Il était en minorité de dix voix!

Après que ce vote ridicule eût été pris, les membres de l'opposition rentrèrent dans la chambre.

Jamais Orateur n'a été plus déloyal que l'Orateur Turcotte, hier soir. Sa conduite ne saurait être trop condamnée. C'est une infamie! Le parti conservateur a vengé la dignité de la chambre, en refusant de sanctionner par sa présence une décision aussi odieuse, injuste et partielle.

Ainsi s'est terminée la dernière séance d'une session importante, et dont les résultats seront pour la province plus désastreux peut-être qu'on ne saurait le prévoir.

Le Fonds Consolidé des Chemins de Fer.

On lit dans la Minerne:

L'hon. M. Bachand vient de présenter un bill qui se lit comme suit:

1. La section 8 de l'acte 41 Viet, chap. 1, est amendé de manière à se lire comme suit:

8. Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, s'il le juge à propos, avancer aux dits commissaires des chemins de fer, une somme de trois millions cent soixante-neuf cent cinquante-six piastres, à même le fonds consolidé des chemins de fer de la Province de Québec; et dans le cas où le dit fonds consolidé des chemins de fer deviendrait insuffisant pour quelque cause que ce soit, pour rencontrer cette somme, le déficit sera comblé, et la somme sera payée à même le fonds consolidé du revenu de cette province; et cette somme sera remboursée au fonds dont elle aura été distraite, aussitôt que la chose sera possible.

Comme on le voit, le gouvernement veut prendre tout ce qu'il a de ressources disponibles pour bâtir, d'abord, les chemins du Nord. Les chemins du Sud viennent en second lieu, et s'il n'y a pas assez d'argent pour rencontrer tous ces montants, le gouvernement aura le pouvoir de détourner les recettes ordinaires ou les fonds destinés au service public pour les consacrer aux chemins de fer.

Voici les principaux inconvénients de cette législation perfide. Le gouvernement a le soin de dire: "Si le fonds consolidé des chemins de fer est insuffisant pour quelque cause que ce soit", en sorte qu'il pourra se dispenser de faire flotter le dernier emprunt de trois millions, il pourra se dispenser de faire payer les \$2,000,000 des municipalités; il pourra en un mot, s'abstenir de toutes précautions financières et dire au bout du compte: "il n'y a plus d'argent dans le coin du coffre, destiné aux chemins de fer; je passe au coin consacré aux différents services publics, tel que l'éducation, l'agriculture, la colonisation, les œuvres de bienfaisance, qui attendent leur tour jusqu'à ce qu'il y ait de l'argent, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il plait à Dieu de venir à leur secours."

C'est une mesure épouvantable d'arbitraire et d'injustice. Le gouvernement De Boncherville avait bien, il est vrai, fait une loi apparemment du même genre; mais elle ne comportait pas évidemment de telles dispositions, puisqu'on prend la peine de l'amender dans le sens que nous venons d'indiquer. L'hon. M. Church basait la loi sur un plan financier. Il prenait d'abord les pouvoirs nécessaires pour se faire payer par les municipalités; il ajoutait \$200,000 à son revenu par la taxe. En sorte qu'en empruntant au fonds consolidé des chemins de fer, il était toujours en état de faire ces remboursements au besoin. Il pouvait fort bien se dispenser pendant un certain temps de faire payer les municipalités ou même de lancer le dernier emprunt; mais s'il survénait un besoin dans les services ordinaires, il n'avait pas le droit de les faire souffrir; il était obligé d'aller de la partie de ses ressources qu'il laissait dormir pour combler le déficit. Il n'en est pas ainsi de la mesure de M. Bachand. Si pour quelque cause que ce soit, y compris l'incapacité ou la négligence du gouvernement, le fonds des chemins de fer s'épuise, il pourra dépeuiller l'éducation, l'agriculture, etc., sans être obligé de remplacer ces détournements. La rumeur va jusqu'à dire que le but du gouvernement est d'absorber peu à peu, sans que la chose paraisse, notre fonds d'éducation. Le gouvernement trouve que la Province de Québec paie trop pour les maisons d'éducation et de charité; mais comme il n'ose pas aborder la question de front; il prend cette voie détournée. Il restera toujours plein de bonne volonté apparente pour ces institutions; il leur votera toujours les mêmes montants; mais il arrivera, au dernier moment, avec une figure de porteur funèbre, exprimant son vif regret qu'il n'y a pas d'argent dans la caisse; que les temps ont été durs et qu'il faudra attendre à l'année prochaine. Il ne manquera pas de recommander à ces maisons d'avoir confiance, qu'ils ne perdront rien pour attendre et qu'il leur remboursera:

Avant août, fol d'animal, intérêt et principal.

Le gouvernement va nous répondre que nous faisons de l'imagination et qu'il entend remplir toutes ses obligations. Dans ce cas, pourquoi change-t-il la loi qui, telle qu'elle est, lui donne des pouvoirs complets pour emprunter sur le fonds consolidé du revenu? N'est-ce pas seulement pour se dispenser de rembourser le fonds du revenu que M. Bachand amène cet amendement? Da rest, il n'y a pas d'autre moyen pour le gouvernement de sortir d'embarras. Au lieu de diminuer les dépenses, il les augmente; les réductions ridicules qu'il a faites sur certains items sont absorbées par les dépenses d'élection et de session, par l'affaire des volontaires, par le

remboursement aux assurances, par la perte des intérêts du revenu sur les chemins de fer du nord, et il ne fait rien pour collecter ou réaliser les réclamations ou les valeurs qu'il a en mains. Au contraire, il annonce son intention de ne rien faire. Il s'ensuit qu'il y aura un déficit quelque part; il le fixe lui-même pour l'an dernier à \$800,000. Et, en face de cette perspective, il demande: Quoi! Qu'on lui permette de prendre tout ce qu'il y a dans le coffre pour construire les chemins de fer et qu'il ne soit pas obligé de combler les déficits pour les autres services, que ces déficits soient de \$500,000 ou d'un million. Nous espérons qu'il n'y aura pas de législature assez inique pour approuver une telle loi.

La pétition de Trois-Rivieres.

Les libéraux semblent avoir pris une décision sur la destination de cette machine à voter acquise par eux le 4 juin dernier. La discussion a été longue: Sera-t-il Dieu, table ou cuvette? Trouvant qu'il n'y avait pas matière à gloire, ces messieurs débutèrent par la modestie: on s'en tint à la cuvette. Personne n'osait élever la voix pour justifier le crime politique de M. Turcotte. Journaux comme ministres se tenaient cois, laissant le député des Trois-Rivieres dire son honte comme il l'entendait. Iscarote, qui ne la trouvait pas bonne, songea à régler lui-même la chose. L'une des clauses de son contrat avec le gouvernement portait sur la disposition du patronage aux Trois-Rivieres. Il en pressa l'exécution, se hâta de stimuler de la sorte le zèle local de quelques intrigants et pour honorer et valable considération, suscita cet enthousiasme qui l'éleva maintenant au rang des dieux. Le Constitutionnel se distingue à sa manière comme l'un de ses violents adorateurs à raison de quatre fuites de gram maire par phrase. Il faudrait bien des organes d'Iscaïote pour atteindre l'intelligent député de St-Maurice, qui n'a fait que son devoir en présentant les requêtes contre le député des Trois-Rivieres.

Le Constitutionnel n'est pas de force à tourner M. F. Desaulniers en dérision, parce que tout le monde sait que ce jeune député, plein d'avenir, est l'un des mieux doués de la Chambre et qu'il est de beaucoup supérieur à tout ce que le côté ministériel peut offrir. Il peut essayer de lui mettre un discours ridicule dans la bouche; mais ce sera peine perdue, car les quelques remarques que M. Desaulniers a faites en présentant sa requête étaient aussi sages que bien dites, sur le ton parlementaire et avec une modération qui a convaincu la Chambre qu'il ne s'occupait réellement que de la dignité du premier corps de l'état.

Le droit de pétition est le droit le plus sacré que reconnaisse le système parlementaire. Tout citoyen est autorisé à porter ses griefs auprès de cette grande cour d'enquête qui est le Parlement. M. F. Desaulniers ne pouvait priver les citoyens des Trois-Rivieres de ce droit et le pays ne peut que le remercier d'avoir été mis au courant, par son entremise, des tristes menées de M. Turcotte pour se faire élire. Une majorité complaisante a étouffé la voix des victimes; mais l'effet reste dans le pays et M. Turcotte est maintenant jugé — (La Minerne).

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Paris, 18.—La grève à Anzin a pris un caractère très sérieux. Cinq mille ouvriers employés dans les mines de houille se sont mis en grève demandant une augmentation de gages et ne voulant travailler que 8 heures par jour. Le gendarmerie a été appelée pour pouvoir apaiser les troubles qu'on appréhende. Plusieurs arrestations ont eu lieu. Les troupes sont sur les lieux et les édifices publics sont fermés.

Le Siècle a été condamné à une amende de \$400 à la suite d'un procès intenté par le prince Impérial pour la publication d'un état touchant la liste civile de Napoléon III, l'accusant de s'être approprié une propriété appartenant à la Couronne.

ANGLETERRE.

Londres, 18.—Lord Beaconsfield visitera la Reine à Osborne, samedi. Il était trop indisposé pour aller à Windsor aujourd'hui. Lord Salisbury y est allé.

Une dépêche de Constantinople au Times dit que le capitaine d'un vapeur anglais rapporte qu'il a été arrêté au-delà de Galipoli par un signal de la flotte anglaise, lui enjoignant de prendre à son bord un lieutenant envoyé par l'amiral pour rapporter le fait suivant: il y a deux jours un vaisseau de guerre naviguait au-delà des lignes russes, lorsque l'équipage en gagnant terre fut immédiatement fait prisonnier. On s'aperçut bientôt de l'absence de ces hommes et un bâtiment fut envoyé à leur recherche, mais en approchant de ce lieu il fut tiré à bout portant, deux boulets traversant les côtes du bateau sans toutefois blesser personne.

Un correspondant du Guardian de Manchester dit que le gouvernement s'est décidé à faire de nouvelles élections générales. Quant à la date de l'élection cela dépendra des circonstances. L'impression est que si les explications de Lord Beaconsfield sont bien reçues, il y a tout lieu de croire que son cabinet se maintiendra.

INFORMATIONS.

Le Pape Léon XIII a eu à se prononcer sur les questions irritantes qui divisent à Milan le clergé et l'Observatoire catholico. Il l'a fait avec sagesse en louant la doctrine du journal qui était irréprochable, mais l'invitant à la modération dans le langage et au respect de l'autorité ecclésiastique. Il a de plus nommé un comité qui contrô-

lera ou inspirera les deux prêtres qui dirigent le journal.

En principe le Saint-Siège n'admet pas que la presse catholique soit privée de sa liberté et qu'elle dépende de l'Ordinaire dans les questions controversées: Il se réserve seul le droit de juger dès qu'une des parties en appelle à lui.

(J. de Bruxelles, 26 juin 1878.)

Il est rumeur qu'une commission nommée par les autorités d'Ottawa est partie pour Sherbrooke, mardi, afin de faire une enquête au sujet des accusations portées contre le 53ème bataillon, que l'on dit avoir fait feu sur une foire de citoyens à St. Henri.

Le temps pour la réception des soumissions pour la construction du bassin de radoub est expiré hier.

On dit qu'il y a dix soumissionnaires; MM. Falardeau et Cie; O'Brien et Charlot; W. F. McNamee & Co.; Curran & Co.; Shanly, Charlebois & Co.; Valin et Richard, Larkin & Co. de St. Catharines; Skinner, Campbell & Co. do; McCameron & Co; Worthington & Co.

Les ouvriers, occupés à réparer le vieux mur qui soutient le devant de la plateforme de la place Darham, ont extrait de l'ancienne maçonnerie un boquet pesant 22 livres. C'est sans doute un projectile lancé lors du dernier siège de Québec. Ce boquet a été exhibé à la chambre d'Assemblée.

Un jeune homme, du nom de Van S-yole, a été frappé par le tonnerre hier midi à Aymer pendant un violent orage qui a passé sur la ville. La mort a été instantanée.

NOUVELLES LOCALES.

M. Narcisse Gingras, de Ste. Geneviève, et M. Léger Milette, d'Yamachich, viennent de fonder en cette dernière paroisse, une manufacture de fromage, d'après un système qui mérite d'être connu.

Tous ceux qui veulent fournir du lait à la fromagerie forment une espèce de société en commandite où les bénéfices seront partagés, lors de la vente du fromage, en proportion de la quantité de lait apporté par chaque sociétaire.

MM. Gingras & Milette recevront deux cents par livre pour la fabrication du fromage et la vente sera faite par celui ou ceux qui désigneront les intéressés. Soir et matin, les sociétaires envoient leur lait à la fromagerie et le lait est pesé chaque fois et la quantité marquée dans les livres du bureau et dans un livret dont est muni chaque commanditaire. On calcule qu'il faut un peu plus que neuf livres de lait pour faire une livre de fromage et qu'il faut pour faire une livre de beurre il faut trente six livres de lait.

L'association compte déjà bon nombre de membres à Yamachich, et l'on assure qu'elle ne tardera pas à recruter beaucoup d'adhérents à la Rivière-du-Loup et dans les autres paroisses environnantes.

Noyé. — Joseph Héron de la Pointe-du-Lac a trouvé sur le fleuve St. Laurent vis-à-vis Contrecoeur le corps d'un enfant de onze à douze ans, noyé depuis huit ou dix jours. Voici son signalement: chevelure brune, pantalon en casimir, rapiécés en plusieurs endroits, chemise de toile barée, bretelles sans boucles, et attachés en avant d'un côté à un bouton en fer et de l'autre à un gros bouton gris.

Le défunt portait unscapulaire avec un image de la Ste. Vierge imprimée sur un côté. Dans la poche de pantalon, il avait des porte plume, et un mouchoir de coton fleuri. Le défunt a été inhumé à La Pointe-du-Lac.

TABLE DE BILLARD.—Une magnifique table de billard avec tous ses accessoires peut être acquise à une très grande réduction de prix. S'adresser à Alfred Belle-Isle Rue Royale.

Nous apprenons avec plaisir que des amateurs de Sorel doivent donner jeudi et vendredi prochain deux grandes soirées dramatiques et musicales, dont le bénéfice sera partagé pour les pauvres de Trois-Rivieres et monté par la fanfare de Sorel. Changement de programme chaque soir, ou nous promet d'excellente comédie et de magnifique musique. Avis au public que nous renvoyons pour les détails, aux affiches que sont répandues par le district.

TRISTE AFFAIRE.

On lit dans le Pionnier de Sherbrooke:

On a, lundi soir, brûlé en effie, à Sherbrooke Son Honneur le Maire Beaudry, de Montréal.

Il va sans dire que cet acte aussi blâmable en soi que déshonorant pour ceux qui l'ont accompli, n'est pas le fait des catholiques. Au contraire, il nous fait plaisir de constater que pas un d'eux n'a cru devoir intervenir et qu'on a laissé à nos jeunes fanatiques, si mal inspirés, la triste satisfaction d'assouvir à leur gu se leur esprit de haine et de vengeance contre un homme qui n'a et ne peut avoir, à leurs yeux, que le tort d'avoir, par son habilité, son tact et son énergie, sauvé la ville de Montréal d'un désastre comme on n'en avait pas encore vu en cette Province, ni même dans la Puissance, en maintenant la paix en dépit même de plusieurs de ceux qu'on avait fait venir en la dite cité dans le but d'éviter l'effusion du sang.

Ce n'est pas sans surprise qu'on a remarqué, parmi ceux qui se donnaient à cœur joie le plaisir de troubler la paix publique, en vio-

lation si directe de la loi par leurs cris et leurs malédictions de tout genre contre tous les catholiques en général, le Pape et le Maire Beaudry en particulier, plusieurs de nos braves volontaires qu'on avait cru devoir féliciter à leur retour en cette ville par l'entremise de M. Hencker, à cause de leur empressement à répondre à l'appel de leurs supérieurs.

On nous informe aussi qu'on remarquait à peu de distance de la scène et parmi les approbateurs, quelques-uns des principaux officiers de nos volontaires et entre autres celui sous la conduite et le commandement duquel ces derniers s'étaient rendus à Montréal.

On y voyait encore, parmi les plus chauds écrivains qui se passaient la fantaisie de faire en pleine nuit, un feu de joie, en l'honneur du Maire de Montréal, dans nos rues les plus fréquentées, quelques-uns des fils de notre aristocratie anglaise.

Il paraît qu'on est gamin, même dans les hauts rangs de la société, quand il s'agit d'insulter de la manière la plus lâche et la plus grossière possible dans ce qu'elle a de plus cher, l'une des portions les plus importantes de notre population. Nous laissons aux personnes bien pensantes, qui ne sont pas encore assez aveuglées par le fanatisme et l'ignorance crasse qu'on devrait trouver ailleurs que dans la bonne société, le soin de faire leurs propres commentaires.

C'est assurément disgracieux au complet, pour notre jeune cité généralement si paisible, et c'est peut-être même fort dangereux.

Le nom de Marie ridiculisé.

On lit dans le Canadien:

Le nom de "Marie" est commun et celui de "Perpétue" est vieux. "Vive Lucrèce, Lutitia et Carmélia. "Marie" quelle vicieuse, aussi elle "reste invariablement de côté." Ce nom de la Vierge ne serait bon qu'au baptême. Nous trouvons dans une petite feuille de cette ville, l'Événement d'hier, organe des bons principes ces amabilités à l'adresse du nom de la Vierge Marie que non seulement "nos femmes et nos mères aiment tant" mais aussi que tous les peuples catholiques du monde entier, sans peut-être certains libéraux catholiques qui auraient honte d'entendre appeler leurs fils du nom de Marie L....., F....., D....., B....., etc. Pouch! que c'est commun! comme dit l'Événement. Lucrèce! Voilà un nom qui rappelle l'énergique vertu d'une célèbre romaine; mais Marie c'est si commun que ce nom ne rappelle rien à l'ami trois étoiles de l'Événement.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Québec, 18.

L'Orateur prend le fauteuil à 11 10.

L'Orateur annonce la réception de plusieurs bills du Conseil législatif.

M. Joly propose la seconde lecture du bill pour amender les actes relatifs au fonds consolidé des chemins de fer de la province.

L'hon. M. Church signale à la Chambre les nombreux et graves inconvénients qu'entraînerait la passation de ce bill. Il fait l'histoire des entreprises de chemins de fer au Canada. Il dit en terminant qu'il ne conceit pas qu'une loi aussi injuste puisse être adoptée.

M. Joly—Le gouvernement fera tout ce qu'il peut pour les chemins de fer et si les municipalités ne paient pas, c'est parce que l'ancien gouvernement a en la mauvaise idée de mettre les chemins de fer sous son contrôle.

M. Beaubien—Mais la ville de Montréal même demandait cela, et les journaux des deux partis soutenaient la même opinion.

M. Joly critique la politique du ministère et exprime une entière confiance dans la bonne foi des municipalités qui, en la certitude, feront honneur à leurs obligations.

A 1 heure, la Chambre s'ajourne jusqu'à 4 heures.

SEANCE DE L'APRES-MIDI.

L'Orateur prend le fauteuil à 4 heures.

L'hon. M. Joly continue sa réplique.

M. Chapleau—Le gouvernement, en présentant cette mesure, n'a d'autre but que de ménager ses adhérents à Montréal et à Québec. Malheureusement, il démontre, en même temps que toute sa politique sonne le creux.

L'hon. Monsieur lit ensuite les résolutions des corporations de Montréal et de Québec demandant au gouvernement de se charger du chemin.

A six heures la Chambre s'ajourne.

SEANCE DU SOIR.

La Chambre s'assemble à 8 heures.

M. Chapleau reprend le débat sur le bill pour amender les actes relatifs au fonds consolidé des chemins de fer.

Où le gouvernement en serait-il si les chemins de la Rive Sud étaient assez avancés pour leur donner droits à leurs subventions que le gouvernement ne pourrait pas payer? les compagnies attendaient probablement cet argent pour payer l'intérêt sur leurs bons, et s'il ne leur était pas payé elles se trouveraient dans de grands embarras. Le gouvernement doit donc prendre tous les moyens de forcer les municipalités à honorer leurs engagements. Il est manifestement injuste que toute la province paie pour elles.

M. Taitton—Il est bien connu que si le chemin ne passe pas par le Bout de l'Île, ou si les ateliers ne sont pas construits dans les limites de la ville de Montréal, la Corporation ne paiera pas sa souscription, et il est probable que cette prétention de Montréal serait soutenue par les cours de justice. Malgré tout ce qu'on a pu dire, malgré

les fausses représentations faites, dans la presse libérale à mon égard, j'ai toujours défendu les vrais intérêts de la ville de Montréal, et je n'ai aucune crainte de ren-

Le vote est alors pris et le bill passe à sa seconde lecture sur la division suivante :

POUR : — MM. Bichard, Blais, Boutin, Brousseau, Chauveau, Dupuis, Fayon, Fortin, Gagnon, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine (Shefford), Lafontaine (Napierville), Langelier (Portneuf), Langelier (Montmorency), Marchand, Meikle, Mollé, Nelson, Paquet, Poirier, Rinfret, Ross, Shehyn, Watts et Wartelle. — Total, 27.

CONTRE : — MM. Audet, Chabouin, Bergevin, Caron, Champagne, Chapleau, Charlebois, Désaulniers, Deschênes, Luckett, Duhamel, Gauthier, Houde, Lalonde, Lavallée, Lecavalier, Loranger, Maguin, Martel, Picard, Robillard, Robertson, St. Cyr, Taillon et Tarte. — Total, 25.

La Chambre se forme alors en comité pour examiner le bill.

Le bill est lu une troisième fois et adopté.

Au moment où l'Orateur allait appeler l'item 34, pour amender la seconde lecture du bill des subsides,

M. CHAPLEAU propose :

« Que l'item 34 ne soit pas lu maintenant et qu'il soit résolu que le gouvernement actuel ne possède pas l'autorité suffisante pour conduire efficacement les affaires de la province. »

Cette résolution, dit-il, est, je crois l'expression de l'opinion publique même telle que représentée dans cette chambre. Les différents votes qui ont été pris, prouvent ce que j'affirme. Le gouvernement ne reste au pouvoir que par la volonté de l'Orateur. Dans une circonstance mémorable, il a même été battu par une voix. Et l'Orateur lui-même n'a été nommé que par sa voix. La politique du gouvernement ne représente que la nullité, le *Vacuum*.

M. Joly prétend que l'opinion publique est pour le gouvernement actuel et que l'ancien gouvernement n'administrerait que par la force brutale.

A 11 h. 25m. le vote est pris et donne la division suivante :

POUR : — MM. Audet, Beaubien, Bergevin, Caron, Champagne, Chapleau, Charlebois, Désaulniers, Deschênes, Luckett, Duhamel, Gauthier, Houde, Lalonde, Lavallée, Lecavalier, Loranger, Maguin, Martel, Picard, Robertson, Robillard, St. Cyr, Taillon Tarte et Wartelle. — Total, 26.

CONTRE : — MM. Bichard, Blais, Boutin, Brousseau, Chauveau, Dupuis, Fyynn, Fortin, Gagnon, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine (Shefford), Lafontaine (Napierville), Langelier, (Portneuf), Langelier (Montmorency), Marchand, Meikle, Mollé, Nelson, Paquet, Poirier, Rinfret, Ross, Shehyn et Watts. — Total, 26.

L'ORATEUR. — Cette motion étant presque identique à quatre ou cinq autres du même genre qui ont été proposées depuis le commencement de la session, je voterai contre.

M. Chapleau — Après cette déclaration de M. l'Orateur, je ne m'opposerai pas à la seconde lecture du bill.

M. CHAPLEAU proteste.

L'Orateur met la question aux voix. Alors tous les membres de l'opposition se lèvent et quittent la chambre, comme un seul homme, sauf M. Wartelle, ce qui donne la division suivante :

Pour la seconde lecture : — 27.

Contre : — Aucun vote enregistré.

M. Joly propose la troisième lecture du bill.

Le bill est alors lu une troisième fois et la Chambre s'ajourne à minuit.

Le *Canadien* nous apprend qu'un jeune homme du nom de Lavallière, demeurant au village Bienville, Lévis, a été, ces jours derniers, victime d'une imprudence, commune à un grand nombre de personnes. Il souffrait beaucoup de la chaleur et pour se rafraîchir il ne crut pouvoir mieux faire que d'aller prendre un bain. Il se rendit à l'endroit le plus convenable et se mit à l'eau. Mais quelques instants après, il sentit le froid plus qu'il ne l'avait désiré et commençant à trembler d'une manière inquiétante, il sortit de l'eau et retourna à son domicile. Le froid qu'il avait ressenti, au lieu de diminuer alla augmentant, lorsqu'enfin, le malheureux jeune homme donna des signes d'une fin prochaine. En effet, à peine quelques heures s'étaient-elles écoulées depuis le moment où il s'était mis à l'eau, qu'il expirait subitement pour ainsi dire, à la grande douleur de sa famille. Le défunt était âgé de 25 ans environ.

Les M.M. McDougall de cette ville, qui ont déjà fait de grand travaux de défrichement sur leur magnifique ferme des Forges l'Islet, y ont fait emsemencer au printemps 250 arpents de terre neuve et en somme fait semer cette année sur cette grande ferme 50 minots de blé, 75 minots de poids, 575 minots d'avoine et sarasin, 160 minots de patates ; 34 minots de graine de mil et 500 lbs de graine de trèfle, de plus 8 arpents de blé d'inde et 7 arpents de navets.

Pendant un certain temps la sécheresse a fait craindre à comme ailleurs pour ces moissons qui donnaient d'abord les plus belles espérances ; aujourd'hui, vu les pluies plus fréquentes, la récolte promet beaucoup.

MARIAGE.

Le 16 juillet courant M. Emilien Précont de la paroisse de la Baie du Fobrer épousait à l'autel mademoiselle Elzire Le maire de St. Bonaventure, née du Rév. M. Proulx, curé de St. Tite.

La bénédiction nuptiale a été donnée

par ce dernier au milieu d'une cérémonie imposante rehaussée par du chant et de la musique et une assistance nombreuse. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

JOUISSEZ DE LA VIE.

La nature nous offre les montagnes, les Vallons et les Océans dans leur sublime grandeur, et des milliers de moyens pour nous récréer. Nous ne pouvons désirer de plus belles vues lorsqu'on nous jouissons d'une bonne santé ; mais combien le plus grand nombre d'entre nous se sentent mal à l'aise, découragés et fatigués de traîner une vie misérable, croulée par la maladie, pendant qu'ils peuvent se guérir en faisant usage des Fleurs d'Asot de Green. La Dyspepsie et la maladie du Foie sont la cause directe de soixante-quinze par cent des affections telles que Révolution de Bile, Indigestion, Maux de Tête, Constipation, Prostration Nerveuse, Vertige, Palpitation au cœur, et d'autres symptômes affligents. Trois doses des Fleurs d'Asot de Green feront preuve de ses prodigieux effets.

VIN DE MESSE. — Les M.M. du Clergé trouveront les meilleurs vins de messe chez M. M. Coutu & Cie, Maison Canadienne d'Ornements d'Eglise, 245 Rue Notre-Dame Montréal.

L'établissement possède les meilleurs recommandations des autorités ecclésiastiques, ainsi que des hommes de l'art sur la qualité de ses vins. Voici ces certificats :

PERMIS

A Messieurs COUTU & CIE, de vendre du VIN DE MESSE parce qu'il a été prouvé que ce Vin avait été pris dans les Maisons d'Europe recommandées pour cela, par l'autorité ecclésiastique du lieu.

H. MOREAU,

Evêché de Montréal, 27 Nov. 1877.

MONTREAL, 14 Sept. 1877.

Ayant analysé le Vin que Messrs. COUTU & Cie. m'ont soumis, je certifie que ce Vin est naturel et pur de tout alliage ou mélange d'aucune liqueur étrangère.

CHS. BEAUPRE.

La Maison COUTU & CIE recevra sous peu de jours une nouvelle cargaison de Vin de Messe qui seront vendus à des prix qui défieront toute compétition.

A lire attentivement.

Samuel Abbarne, Jophiasburg ait : J'étais affecté de Dyspepsie depuis quatre ans et la maladie avait atteint les poumons. J'essayai le *Shoshoneo Remedy*. Après en avoir pris trois ou quatre bouteilles je devins mieux, et pris des forces ; ma santé s'améliora beaucoup et quand j'en pris quatre autres bouteilles je me sentis complètement rétabli et n'ai jamais été aussi bien portant depuis 40 ans. Plusieurs médecins m'avaient soigné, mais je n'ai éprouvé aucun soulagement sensible que lorsque j'ai pris votre remède.

M. McKay, Truro, N. S. dit qu'il souffrait beaucoup de la foie, mes qu'ayant pris le remède *Shoshoneo*, il devint mieux qu'il n'avait jamais été. Il donne son ordre pour trois douzaines de bouteilles.

A. Wood Concession nous écrit qu'il a essayé ce Remède pour la Dyspepsie et la maladie du foie avec succès. J'ai aussi pris des pilules de *Shoshoneo* et les ai trouvées excellentes. Rvd. John Scott nous écrit : M. McKenzie Botting souffrait d'une attaque de rhumatisme et ne pouvait marcher ; après avoir pris quelques bouteilles de *Shoshoneo* il fut parfaitement rétabli.

Prix : Remède, \$1.00 Pilules, \$0.21.

EN VENTE CHEZ L. A. HOERNER, Trois-Rivières, 27 Novembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de JACQUES NAULT, de Trois-Rivières, FAILLI.

JE, Soussigné, OLIVIER DUFRESNE de Montréal a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de, réduire leurs réclamations devant moi sous un mois.

OLIVIER DUFRESNE, Syndic. Bureau : 266 Rue St. Paul. Montréal 17 Juillet 1878.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues par les Commissaires du Chemin de fer de

QUEBEC, MONTREAL, OTTAWA & OCCIDENTAL

JUSQU'AU 22 JUILLET

pour la construction d'un pont en bois, pour le passage de 5 voitures au-dessus du chemin de fer dans la RUE LEJEUNE en la Cité des TROIS-RIVIERES.

Les plans et devis de l'ouvrage seront visibles, tous les jours, durant les heures officielles, au bureau de L. B. HAMILIN, Ingénieur en charge des Travaux, rue des Casernes, au Trois-Rivières.

Les Commissaires ne s'obligent pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, E. MOREAU, Secrétaire

N. B. — Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit. Québec, 13 Juillet 1878 — 183.

P. McLeod, AVOCAT.

BUREAU : Coin des rues St. Pierre & Bonaventure, en face de l'Eglise paroissiale. Trois-Rivières, 17 juillet 1878.

AVIS.

Est par le présent donné que le soussigné, JOSEPH LAURENT, curé de la paroisse de St. Justin, a été par ac de curatelle homologué à Trois-Rivières, le neuf juillet courant par le Député Protonotaire de la Cour Supérieure nommé Curateur à la succession vacante de feu Honoré Victor Bellemare, en son vivant prêtre et curé de la paroisse St. Justin.

Et toutes personnes créancières et débiteurs du dit feu Honoré Victor Bellemare sont par le présent notifiées et requises de se gouverner à l'égard de ce que dessus en conséquence.

Donné à St. Justin, ce douzième jour du mois de Juillet mil huit cent soixante et dix-huit. JOSEPH LAURENT, Curateur.

CHARLES DION, BARBIER.

NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES.

AUX DAMES !!!

M. DION tiendra, avec sa Boutique de Barbier, une Boutique de Coiffeur où on pourra se faire faire coiffures, tresses, rouleaux en cheveux etc, etc, à des prix réduits et dans les derniers goûts.

Depuis il achète les cheveux longs, cheveux amassés etc, etc, à des prix convenables.

EXTRAORDINAIRE ! ! ! !

Depuis que nous sommes rendus dans notre grand magasin nous avons eu tant de monde qu'il nous a fallu prendre 25 nouveaux Commis. Jamais foule semblable ne s'est encore vue dans un magasin ! Nos ventes ont plus que doublées. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement quand

Le Magasin est si Grand ! Les Marchandises si belles, si variées et les PRIX SI BAS ! ! !

Il n'y a pas d'argent ni à la campagne, ni à la ville, c'est vrai, mais ce qui est plus vrai encore c'est que

A. PILON & CIE. ont \$500,000 de Marchandises A SACRIFIER. Riches et Pauvres réjouissez-vous ! Venez en foule et vous serez servis PROPREMENT avec cette libéralité et cette politesse qui a fait la renommée de notre magasin.

QUELQUES LOTS POUR PROUVE. 5 caisses de Lavan blanc carrauté et barré, 7c. Sc. 10c et 20c.

2 caisses de Toiles à Robes, 10c, 13c, 15c, 20c. 1 do do [Saow-flake], 20c, 25c.

10 caisses d'Etouffes à Robes très riches, depuis 10c, à 50c. Toutes nos Etouffes à Robes sont réduites. Nos Soies noires et de couleurs sont très recherchées. Tout le monde veut avoir nos *l'pacas*. Tous nos Tweeds ont été réduits.

Tous les jours nous recevons des Lots immenses de Marchandises nouvelles. Si vous voulez ménager votre argent et être bien servis avec libéralité, honnêteté et politesse allez toujours comme d'habitude chez

A. PILON & Cie, 447 et 449, Rue Ste. Catherine, Montréal. A la Boule Verte.

ACTE DE FAILLITE DE 1875. AVIS PUBLIC.

Le syndic soussigné recevra des soumissions cachetées, pour l'achat des meubles meublant l'Hôtel connu sous le nom de

BRITISH AMERICAN HOTEL dans cette cité, consistant en meubles de ménages, vaisselles, verreries, poêles, piano, tapis, lits, matelas, ustensiles de cuisine etc, provenant de la faillite de Goddard Farmer, jusqu'à

Samedi les Trois Aout prochain le dit Sydic ne s'obligent pas d'accepter les dites soumissions ou aucune d'elles.

Faute de soumission acceptée, le dit jour, samedi le trois Aout prochain, à dix heures du matin, les dites biens meubles et effets appartenant à la dite faillite du dit Thomas Goddard Farmer, seront vendus à l'encan, sans réserve.

W. T. RICKABY, Syndic, JOHN RYAN, Encanteur. Trois-Rivières, 1er Juillet, 1878.

A VENDRE.

Un magnifique petit orgue à tuyaux, convenable pour une chapelle, un couvent, une Eglise etc, etc., (six stops).

L'instrument a 9 pieds 6 pouces de hauteur ; 4 pieds et 6 pouces de large et 3 pieds de profondeur ; il est de première classe et en excellent ordre. Prix \$150.00.

S'adresser à EDMOND BROWN, 53 Rue St. Antoine, Montréal.

A VENDRE.

Un bon Piano de seconde main pour \$100 00. Le son est excellent et l'action est comme neuf.

S'adresser à Wm. MUTH, 118 Rue St. Hubert, — Montréal.

LAJOIE & FRERE. L. E. LUPIEN

On se le plaisir d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 158 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires.

Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs.

Trois-Rivières 23 Mai 1878.

SAUMON ! SAUMON ! M. GUILLET & CIE.

Auront le SAUMON ET MORUE FRAICHE tous les vendredis de chaque semaine. On demande la commande le mercredi.

Trois-Rivières, le 6 Juin 1878.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné informe le public en général qu'il sera toujours prêt à entreprendre de couvrir en fer-blanc et en tôle galvanisée et ordinaire, toute espèce de construction, soit pour Eglise, Maison et autres bâtiments. Il peut faire ces ouvrages pour des prix très réduits.

Maison Canadienne d'Ornements d'Eglise.

DEMENAGEMENT A L'ENSEIGNE

DE LA DE LA

COTTE D'ARMES DU COTTE D'ARMES

PAPE. PAPE.

MAISON CANADIENNE

d'Ornements d'Eglises, Orgues, Harmoniums, Pianos, etc., etc., etc.

MM. COUTU ET CIE.,

Ont l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé qu'ils viennent de transporter leur magasin au No. 245, RUE NOTRE-DAME,

Deuxième porte de la Rue St. Lambert et porte voisine de M. A. BRAHADI, chapelier. Ils continueront, comme par le passé, à tenir le même commerce. Ayant considérablement réduit leurs dépenses, ils peuvent vendre les mêmes articles à des prix encore inconnus jusqu'ici.

Agents en Gros pour les PIANOS et HARMONIUMS-ORGUES.

Les MM. du Clergé et les Communautés Religieuses qui auront besoin de ces articles, pourront les acheter AUX PRIX des MANUFACTURES en s'adressant à nous et par là épargneront de 33 à 50 0/0 sur LES PRIX DU DETAIL.

Une visite est respectueusement sollicitée ; toutes commandes recevront une attention immédiate et les soins les plus particuliers.

COUTU & CIE. 245 RUE NOTRE-DAME, 245 RUE

Montréal, 3 Juin 1878. — 1 a.

NOUVELLE SALLE D'ENCAN

A partir du premier de Mai prochain les soussignés tiendront dans leur vaste magasin de meubles (dans la halle du marché) une salle d'encan et ils désirent informer leur nombreuse pratique et le public en général, qu'ils seront toujours prêts à vendre par encan soit à domicile ou à leur salle à des conditions faciles, tout ce que l'on va dire bien leur confier, nous invitons aussi le public à venir visiter notre grand assortiment de meubles que nous vendrons à des prix très réduits.

Setts de chambre à coucher depuis \$13.50 en montant Couchettes depuis 2.00 en montant.

Nos miroirs sont à moitié prix ainsi que nos matelas et nos paillasses ressorts, ac, ac.

N. B. Nous réparons comme par le passé toute sorte de Meubles, à des prix modérés.

C. P. GELINAS & FRERE. Trois-Rivières 1er avril 1878.

A VENDRE.

400 Minots patates *Early Rose* pour semence.

LUCKERHOFF & FRERE. Trois-Rivières 2 Mai 1878.

OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE & IMPORTATEUR

DE VINS DE MESSE ET AUTRES. No. 48 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.

A toujours en main le meilleur Assortiment de Librairie et Papeteries, articles religieux et de fantaisie.

M. TRUDEL désire attirer spécialement l'attention du public sur l'importation considérable de vins et autres liqueurs qu'il vient de recevoir, et ose espérer qu'on voudra bien lui continuer l'encouragement dont on a bien voulu l'honorer par le passé, étant en position de donner autant d'avantage, tant sous le rapport des prix que de la qualité, que les importateurs de Montréal et Québec, ou les agents à commission.

VENTE EN GROS ET EN DETAIL

MAGASIN D'EPICERIES.

No. 46 Rue du Platon (Ancienne place de JAMES SHORTIS Etc.)

On trouvera constamment à ce magasin l'assortiment le plus complet d'Epiceries pour les familles. Tous les effets sont de première qualité.

Trois-Rivières, 22 Mai 1878.

DEMENAGEMENT E. LESAGE

MEDECIN ET PHARMACIEN, COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. ANTOINE. — (PORTE VOISINE DE MR. L. Z. BEAUDRY, MARCHAND.)

UN assortiment complet de médecines patentées divers articles de toilette et des remèdes de toute sorte sont à la disposition du public au nouvel établissement du Dr. LESAGE.

Bureau ouvert à toute heure pour consultations, soins médicaux etc, etc. Les ordres reçus des médecins de la campagne se sont remplis avec soin et promptitude.

Trois-Rivières 19 mai 1877.

Lottinville & Dupont, AVOCATS, BUREAU, NO. 8 RUE BONAVENTURE Trois-Rivières, Juillet 1876

LE DOCTEUR CASSELS Médecin Chirurgien & Accoucheur. (Successeur du Docteur Meek.)

A établi son bureau de Chirurgie et de Médecin au No. 2, Rue Alexandre, jusqu'à présent occupé par Robert Kieran, Eer.

HEURES DE CONSULTATION De 10 A. M. à Midi. 2 P. M. à 4 P. M. 7 P. M. à 9 P. M. Trois-Rivières, 1er Mars 1878.

A VENDRE A BON MARCHÉ.

Bois de corde mêlé, Cèdre de toute dimension. Bois de charpente et bois rond. (Round timber) G. & A. McDOUGALL. Trois-Rivières, 6 Mai 1878.

F. OISEL.

(DES MAISONS PLEYEL & ERARD, PARIS.) REPARATION ET ACCORD

DE Pianos, Harmoniums, etc., etc. No. 10 et 12 Rue St. Nicolas,

UN ENCAN sera faite le 19 Juin prochain à Québec de 12 pianos *Cottage* du dernier genre et de plusieurs orgues et harmoniums. Ces instruments proviennent de la faillite de Mr. OISEL et des lres fabriceries de Paris. Tous ces instruments sont garantis pour cinq années. Mai 16 1878.

THOS. BOURNIVAL.

Magasin d'Epiceries RUE DES FORGES.

EN FACE DU BLOC DE ROMCHON & FRERE PRES DU MARCHE

On trouvera constamment à ce magasin l'assortiment le plus complet d'Epiceries pour les familles. Tous les effets sont de première qualité.

Trois-Rivières, 27 avril 1878.

Avis Public.

AVIS EST, par le présent donné que je n'entends être responsable d'aucune dette ou affaire quelconque contractée en mon nom par qui que ce soit, sans un ordre écrit signé de ma main,

ELISE CHRETIEN. St. Paulin 4 Juin 1878.

DEMENAGEMENT E. LESAGE

MEDECIN ET PHARMACIEN, COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. ANTOINE. — (PORTE VOISINE DE MR. L. Z. BEAUDRY, MARCHAND.)

UN assortiment complet de médecines patentées divers articles de toilette et des remèdes de toute sorte sont à la disposition du public au nouvel établissement du Dr. LESAGE.

